Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_7B-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024_02_7

Création d'un poste de saisonnier à l'office de tourisme

Le service tourisme compte aujourd'hui 2,94 ETP : 2 postes à temps plein, 1 poste à temps plein dont 30 % sont affectés à la Ville d'Yvetot dans le cadre d'une convention de mise à disposition pour l'accueil et la billetterie du Musée des Ivoires et de sa salle d'exposition, 1 poste au 8,5/35ème).

4 ans après sa création, Yvetot Normandie Tourisme, Service Public Administratif, a élargi ses missions et se positionne à présent comme un outil de promotion du territoire, agissant dans différents domaines :

- Accueil et information avec plus de 5 000 personnes accueillies au sein de l'Office de Tourisme en 2023 et une boutique en développement avec produits locaux et artisanaux ;
- Attractivité avec le développement d'outils de valorisation du territoire à destination des visiteurs et des habitants de l'intercommunalité (notamment le site internet de destination avec plus de 40 000 visiteurs en 2023) ;
- Economie locale avec la valorisation de 200 offres et un rôle d'appui auprès des socioprofessionnels (hébergement, restauration, sites de visite et de loisirs, commerce et artisanat…) ;
- Evénementiel avec la création d'un programme annuel d'animations (2 800 personnes accueillies dans les 19 communes entre 2021 et 2023) ainsi que la valorisation des programmations culturelles au sein des outils de communication

Afin d'assurer ces missions, l'ensemble du service tourisme est pleinement mobilisé tout au long de l'année. Depuis 2 ans, il est nécessaire de faire appel à des heures supplémentaires en saison pour les deux agents non-cadres, à hauteur de 253 heures en 2022 et de 187 heures en 2023.

D'autre part, Yvetot Normandie Tourisme poursuit ses actions de développement à travers le schéma de développement touristique intercommunal 2022-2026, véritable feuille de route au service de l'attractivité du territoire. En plus des missions courantes de l'Office de Tourisme, il est envisagé de travailler prioritairement sur certains chantiers en 2024 et 2025 :

- Création d'une signalétique intercommunale en remplacement des panneaux désuets présents dans les communes ;
- Développement de deux itinéraires cyclotouristiques (Allouville-Bellefosse et la Justice Royale) et déploiement des labels « Accueil Vélo » et « Rando Accueil » ;
- Commercialisation d'une journée thématique sur le lin en juin afin de valoriser la filière (de la culture à la transformation) ;

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_7B-DE

- Mise à jour des outils de communication, notamment le magazine touristique pour la période 2024/2025 ;
- Valorisation de la filière tourisme d'affaires ;
- Diversification du programme d'animations estivales avec une quarantaine de dates (balades nature, visites patrimoniales et découverte des savoir-faire, Concerts Yn'Patrimoine) dans les 19 communes du territoire.

Pour répondre à ces besoins, il est proposé de renforcer les effectifs en créant un poste d'adjoint administratif saisonnier pour l'année 2024, à temps non complet (80 %) sur 6 mois, à compter du 23 avril 2024. Cette organisation permettra à l'équipe actuelle de se mobiliser pleinement, y compris les week-ends, sur des missions de communication, de promotion, d'animations et d'accompagnement des socioprofessionnels, tout en limitant les heures supplémentaires.

Les principales missions de l'agent faisant l'objet d'une proposition de recrutement sont les suivantes :

- Assurer l'accueil physique et à distance des visiteurs français et étrangers au bureau d'accueil touristique et en « hors murs » ;
- Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande ;
- Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits composant l'offre touristique locale ;
- Développer la consommation touristique sur le territoire, en lien avec les acteurs du territoire ;
- Participer à la gestion et à la mise à jour de l'information touristique (documentation, gestion de la base de données touristique régionale, veille régulière sur l'offre et les événements, agenda des manifestations, valorisation des offres, préparation des adhésions 2025…) ;
- Effectuer les ventes de la boutique de l'Office de Tourisme et de la billetterie, gérer les réservations des animations proposées par la structure ;
- Participer, en complément, à la communication globale d'Yvetot Normandie Tourisme (réalisation de supports de valorisation, communication digitale…) ;
- Participer, en complément, à la révision du balisage des itinéraires de randonnée du territoire.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs de la Collectivité,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2024,
Vu l'information transmise au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme en date du 5 février 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_7B-DE

1. – De créer un poste d'adjoint administratif saisonnier à temps non complet (80 %) à compter du 23 avril 2024, pour une durée de 6 mois.

2. – De valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

3. – Que les dépenses afférentes à ce recrutement sont prévues au chapitre 012 du budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gilles COTTEY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

Étaient présents (38) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_7B-DE

Paraphe : _____

Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n° 11,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 11,
Mme Dominique TALADUN,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (3) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Chantal BIENFAIT
Représentée par M. Sylvain GARAND

Étaient absents (4) :

M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Jean-François LE PERF,
M. Laurent BENARD
Arrivée à 19h21, délibération n° 8,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY